



# Province de Québec

À une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue aux lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 9 janvier 2012, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : M. Mario Lessard, M. Daniel Fortin, M. Charles-Omer Brassard, Mme Julie Bernard, M. Luc Côté, formant quorum sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Conseiller au siège #1 vacant.

## **Ordre du jour de l'assemblée**

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation des procès-verbaux du 5 et 19 décembre 2011 avec modification.
3. Aide financière pour le redémarrage du poste à essence.
4. Adoption d'un projet de règlement d'emprunt pour l'acquisition d'une partie des terrains de Michel Côté 2000 inc..
5. Coût de location des locaux à l'édifice municipal pour 2012.
6. Compte-rendu réunion du Comité Famille-Aînés.
7. Avis de la municipalité sur une demande auprès de la CPTAQ.
8. Projet de luminaires de rues au DEL.
9. Rapport sur la formation sur la Loi sur l'éthique suivie par les élus.
10. Égout pluvial au 156 Route de la Station.
11. Période de questions de l'assistance.
12. Proclamation des journées de la persévérance scolaire.
13. Renouvellement de l'offre de Lavery, De Billy, avocats.
14. Nomination d'un maire suppléant pour février, mars et avril 2012.
15. Cotisation 2012 à Partenaires 12-18 de l'Érable.
16. Adhésion 2012 à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM).
17. Adhésion 2012 du directeur général et secrétaire-trésorier à l'ADMQ et de l'inspecteur en bâtiment à la COMBEQ.
18. Autorisation pour l'achat de timbres pour l'envoi des comptes de taxes 2012.
19. Participation financière au Réseau de Prévention Suicide des Bois-Francs inc..
20. Transfert de 8 000 \$ au CDE de Laurierville.
21. Transfert de 5 000 \$ au service de loisirs.
22. Correspondance.
23. Approbation des comptes.
24. États des revenus et dépenses au 31 décembre 2011.
25. Varia.(crampons antidérapants)
26. Clôture de l'assemblée.

## **Résolution : 2012-001**

### **Approbation de l'ordre du jour.**

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**Adoptée**

## **Résolution : 2012-002**

### **Approbation des procès-verbaux du 5 et 19 décembre 2011.**

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que les procès-verbaux du 5 et 19 décembre 2011, soient et sont adoptés et signés avec les modifications suivantes au procès-verbal du 19 décembre 2011 :

Au niveau du budget 2012 à la page 2309, dans la section dépenses, le total Transport est de 252 847 \$ au lieu de 264 922 \$, et le total Aménagement, urbanisme et développement est de 122 020 \$ au lieu de 109 945 \$.

**Que** le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

### **Adoptée**

#### **Résolution : 2012-003**

##### **Aide financière pour le démarrage du poste à essence-dépanneur.**

**Attendu** que le seul poste à essence sur le territoire de la municipalité a cessé ses opérations le 29 octobre 2011;

**Attendu** que ledit poste à essence est situé au 472 avenue Provencher, et comprend également un atelier de mécanique automobile et un dépanneur, lesquels ont également fermé le 29 octobre 2011;

**Attendu** que les membres du conseil ont rencontré, le 4 janvier dernier, un promoteur intéressé à acquérir les installations du 472 avenue Provencher, afin d'opérer le poste d'essence, le dépanneur, l'atelier de mécanique automobile et un atelier de soudure;

**Attendu** que le promoteur du projet de redémarrage demande une aide financière de la part de la municipalité;

**Attendu** que la municipalité peut aider financièrement, en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales, toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence;

**Attendu** que ce conseil considère important que les citoyens de Laurierville puissent avoir accès à un poste à essence sur le territoire de la municipalité;

**Pour ces raisons**, il est proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil juge à propos et dans l'intérêt des citoyens de Laurierville, de verser une aide financière pour faciliter le démarrage de la nouvelle entreprise de M. Marquis Bolduc, soit l'opération d'un poste à essence, d'un dépanneur, d'un atelier de mécanique automobile et d'un atelier de soudure, au 472 avenue Provencher.

**Que** ce conseil accepte de verser une contribution financière de 3 650.00 \$ pour la première année d'opération, représentant environ les taxes municipales 2012 et le droit de mutation.

**Que** ce conseil accepte de verser une contribution financière de 2 050.00 \$, pour la deuxième année d'opération, représentant plus ou moins les taxes municipales 2013.

**Que** le premier versement au montant de 3 650 \$ sera effectué lors de l'ouverture de l'entreprise, à la condition que les taxes municipales 2012 et le droit de mutation soient payés à la municipalité de Laurierville, et le 2<sup>e</sup> versement au montant de 2 050 \$ sera versé le 15 mars 2013, à la condition que l'entreprise soit en opération à cette date et que les taxes municipales 2013 soient payées.

### **Adoptée**

# Règlement numéro 2012-01

## Décrétant un emprunt pour l'acquisition d'un immeuble

**Attendu** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par Mme Julie Bernard, conseillère, à la séance régulière du 5 décembre 2011;

**En conséquence**, il est édicté et ordonné comme suit, savoir :

- Article 1** Le Conseil est autorisé à faire l'acquisition d'une partie des terrains de Michel Côté 2000 inc., lesquels sont situés sur le lot numéro 380, soient entre la rivière Noire et un boisé, le tout représentant une superficie d'environ 55 000 mètres carrés.
- Article 2** Que la valeur marchande de l'immeuble à acquérir est de 197 500 \$, avant taxes, selon une analyse effectuée par Dugré & Associés en date du 17 novembre 2011 (annexe « A »).
- Article 3** Le Conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 173 000 \$, pour les fins du présent règlement, cette somme incluant le coût de l'acquisition de l'article 1, les frais incidents et les taxes.
- Article 4** Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 165 000 \$, sur une période de 15 ans.
- Article 5** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
- Article 6** Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.
- Article 7** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**Adopté à la séance du 9 janvier 2012.**

---

Marc Simoneau, maire

Réjean Gingras, dir. gén. et sec.-trés.

### Résolution : 2012-004

#### Adoption du règlement numéro 2012-01.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que le règlement numéro 2012-01, décrétant un emprunt maximum de 165 000 \$ pour l'acquisition d'une partie des terrains de Michel

Côté 2000 inc., lesquels sont situés sur le lot numéro 380, soient entre la rivière Noire et un boisé, le tout représentant une superficie d'environ 55 000 mètres carrés.

**Que** le règlement entrera en vigueur suivant l'approbation des personnes habiles à voter et du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, et il peut en être pris communication au bureau du directeur général et secrétaire-trésorier, soit au 140 rue Grenier à Laurierville, aux heures normales d'ouverture du bureau.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2012-005**

##### **Coût de location des locaux à l'édifice municipal pour 2012.**

Proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que les tarifs pour la location de locaux à l'édifice municipal sont majorés de 2% pour l'année 2012, et dont l'augmentation est arrondie au dollar le plus près.

	<b>Tarif 2011</b>	<b>Tarif 2012</b>
Location grande salle :	116.00 \$	118.00 \$
Location grande salle : cours plusieurs semaines :	20.00 \$/h	20.00 \$/h
Location grande salle : réunion moins de 2 hres :	43.00 \$	44.00 \$
Location salle de réunion : Fête familiale	58.00 \$	59.00 \$
Location salle de réunion : Cours plusieurs sem. :	32.00 \$/jr	33.00/jr
Location salle de réunion : Réunion synd. et autres	43.00 \$	44.00 \$

#### **Adoptée**

#### **Compte-rendu réunion du Comité Famille-Aînés.**

Le Comité Famille-Aînés n'a pas tenu de réunion depuis le 23 novembre 2011. La prochaine réunion est prévue le 12 janvier prochain.

#### **Retrait du maire.**

Pour le prochain point à l'ordre du jour, le maire, M. Marc Simoneau, informe le conseil qu'il ne participera pas à l'adoption de la résolution ci-dessous. M. Simoneau quitte son siège et sort de la salle.

#### **Résolution : 2012-006**

##### **Avis de la municipalité sur une demande auprès de la CPTAQ.**

**Considérant** que la Ferme 2944-5178 Québec inc. s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), afin d'obtenir une autorisation pour vendre une partie de leur propriété à M. Yvon Labrie et Mme Françoise Guay, soit une superficie estimée à 13,6 hectares, étant située sur les lots numéros 302-P et 303-P du cadastre de Somerset-Nord, circonscription foncière d'Arthabaska;

**Considérant** que la municipalité doit faire connaître sa recommandation sous forme de résolution, à la CPTAQ, en fonction de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

- a) Le potentiel agricole des sols que l'on retrouve sur la superficie de 13,6 hectares est majoritairement constitué de sols de classe 4 et 7.
- b) La partie visée est actuellement exploitée comme érablière, et les acquéreurs désirent continuer son exploitation.
- c) La partie visée est exploitée comme érablière, et comme les acquéreurs désirent continuer son exploitation, la vente n'affecterait

pas les activités agricoles existantes ni le développement de ces activités agricoles.

- d) L'usage du terrain concerné par la présente demande, demeure un usage agricole, donc, les effets en matière d'environnement sur les établissements de production animale environnants sont nuls.
- e) L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles sont peu affectés.
- f) L'ensemble du projet préserve pour l'agriculture les ressources eau et sol dans la municipalité et la région.
- g) La partie érablière pourra être exploitée à temps partiel par les demandeurs, et ne change en rien l'exploitation de la ferme porcine 2944-5178 Québec inc., donc la demande a peu d'incidence sur la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture.

**Pour ces raisons**, il est proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil est favorable à la demande de la Ferme 2944-5178 Québec inc., et recommande à la CPTAQ d'autoriser la vente d'une partie des lots numéro 302-P et 303-P du cadastre de Somerset-Nord, circonscription foncière d'Arthabaska, d'une superficie estimée à 13,6 hectares, à M. Yvon Labrie et Mme Françoise Guay, lesquels sont copropriétaires avec Mme Guylaine Labrie de la Ferme 2944-5178 Québec inc..

#### **Adoptée**

#### **Retour à la séance du maire.**

M. Marc Simoneau, maire, est de retour et participe à la séance en cours.

#### **Résolution : 2012-007**

##### **Projet de luminaires de rues avec la technologie DEL.**

**Attendu** que la technologie DEL (diode électroluminescente), selon la littérature à ce sujet, coûte moins cher en énergie et en entretien;

**Attendu** que la technologie DEL semble appropriée pour les luminaires de rues;

**Attendu** qu'un luminaire DEL de 48 watts possède la même photométrie qu'un luminaire au sodium de 100 watts;

**En conséquence**, il est proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, à faire l'achat de 5 luminaires de rues de 48 watts de la technologie DEL, lesquels remplaceront 5 luminaires de rues de 100 watts au sodium, et ce, au fur et à mesure que ces derniers devront être remplacés.

**Que** le coût de 5 luminaires de 48 watts avec la technologie DEL, est de 2100.00 \$, taxes non incluses.

#### **Adoptée**

#### **Rapport du directeur général au sujet de la Loi sur l'éthique et la déontologie.**

Le directeur général mentionne que tous les élus présentement en poste ont suivi, comme l'oblige la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, une formation d'une journée, offerte par la Fédération

Québécoise des Municipalités, sur le comportement éthique, laquelle s'est déroulée le 5 novembre 2011 à Saint-Valère.

**Que** chaque élu a déclaré sous serment, le 28 novembre 2011, qu'il exercera ses fonctions d'élu, avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Laurierville, et à respecter les règles de ce Code applicables après la fin de leur mandat.

**Résolution : 2012-008**

**Regard d'égout pluvial au 156 Route de la Station.**

**Attendu** que le ministère des Transports a procédé au cours de l'été 2011, par l'entremise d'un entrepreneur, au remplacement du pont situé sur la Route de la Station et surplombant la rivière Barbue;

**Attendu** que suite aux travaux susdits, une partie (340 mm) d'un regard d'égout pluvial est située sur le terrain du 156 Route de la Station, propriété de M. Lino Daigle;

**Attendu** que M. Yves Morasse, du ministère des Transports, bureau de Victoriaville, demande à la municipalité de bien vouloir négocier une servitude avec M. Lino Daigle, pour la partie du regard d'égout pluvial qui empiète sur le terrain de ce dernier;

**Après délibérations**, il est proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de discuter avec M. Lino Daigle pour obtenir une servitude pour la partie du regard d'égout pluvial qui empiète sur son terrain.

**Que** le directeur général effectuera un rapport des discussions lors de la prochaine séance ordinaire du conseil.

**Adoptée**

**Période de questions de l'assistance.**

- Intervention de M. Pierre Cloutier demandant sur combien d'année l'emprunt pour le tracteur est échelonné.

Le directeur général et secrétaire-trésorier informe M. Cloutier que la durée de l'emprunt est de 10 ans.

**Résolution : 2012-009**

**Proclamation des journées de persévérance scolaire.**

**Considérant** que la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise depuis 2004 tous les acteurs de la communauté à soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification;

**Considérant** que la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;

**Considérant** que la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, du 13 au 17 février 2012, sa deuxième édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, sous le thème *Le Centre-du-Québec en route vers la réussite*;

**Considérant** que dans le cadre de la deuxième édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec, invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire afin de démontrer aux jeunes, que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études;

**Pour ces raisons**, il est proposé par Mme Julie Bernard, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, de déclarer les journées des 13, 14, 15, 16 et 17 février 2012, les journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité.

**Adoptée**

**Résolution : 2012-010**

**Renouvellement de l'offre de service de Me Daniel Bouchard, avocat, pour 2012.**

Proposé par M. Luc Côté, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de renouveler, pour l'année 2012, l'offre de services professionnels de Me Daniel Bouchard, avocat de la firme d'avocats Lavery, DeBilly, S.E.N.C.R.L..

**Que** cette offre de services professionnels comprend une formule abonnement basée sur un tarif forfaitaire annuel.

**Que** la formule abonnement au coût de 700.00 \$, taxes et déboursés non inclus, donne droit à ce qui suit :

- Accès téléphonique illimité pour répondre à des questions reliées à l'administration de la municipalité, sans limite quant au type de question soumise, dans la mesure cependant où les réponses à ces questions n'exigent aucune recherche législative, jurisprudentielle, doctrinale ou autre;
- Vérification légale des projets de procès-verbaux des réunions du conseil avant leur adoption finale par le conseil, et formulation de commentaires téléphoniques au directeur général, pour leur bonification au besoin, ce qui n'inclut cependant pas l'analyse de règlement ou de tout document connexe (par exemple administratif) de la municipalité (contrats, ententes intermunicipales, etc...);

**Que** tous les autres mandats, s'il y a lieu, seraient exécutés selon la formule horaire. Notamment, la rédaction d'opinions légales, la préparation de règlements municipaux, l'étude de cas particuliers, la participation (au besoin) à des réunions du conseil, etc... .

**Adoptée**

**Résolution : 2012-011**

**Nomination d'un maire suppléant pour février, mars et avril 2012.**

Proposé par M. Luc Côté, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que M. Daniel Fortin, soit nommé maire suppléant pour les mois de février, mars et avril 2012, et qu'en conséquence, en l'absence du maire, il soit autorisé à signer les chèques et autres documents bancaires avec la Caisse Desjardins de l'Érable. De plus, ce dernier remplit les fonctions du maire, en son absence, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés, comme stipulé à l'article 116 du Code municipal de la Province de Québec.

**Adoptée**

**Résolution : 2012-012**

**Cotisation 2012 à Partenaires 12-18 de l'Érable.**

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accepte de verser la cotisation pour l'année 2012, au programme Partenaires 12-18 de la MRC de l'Érable, qui s'adresse aux adolescents(es) de 12 à 18 ans de la municipalité de Laurierville et aux municipalités rurales de la MRC de l'Érable.



**Que** la cotisation 2012 est de 1.40 \$ par habitant, représentant un montant de 1 919.40 \$, soit 56.40 \$ de plus que le montant versé en 2011 (1 863.00 \$).

**Adoptée**

**Résolution : 2012-013**

**Adhésion 2012 à la FQM.**

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que la municipalité renouvelle son adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2012.

**Que** la cotisation pour l'année 2012 est de 1 299,15 \$, taxes incluses, soit une majoration de 9,1% comparativement à l'année 2011.

**Adoptée**

**Résolution : 2012-014**

**Adhésion du directeur général à l'ADMQ et de l'inspecteur en bâtiment à la COMBEQ.**

Proposé par M. Daniel Fortin, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de défrayer la cotisation pour l'année 2012 du directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ).

**Que** ce conseil accepte également de défrayer la cotisation pour l'année 2012 de l'inspecteur en bâtiment et en environnement, Mme Claire Gosselin, à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ).

**Que** la cotisation annuelle pour l'ADMQ est de 436.91 \$, taxes incluses, plus une assurance responsabilité de 210.00 \$, pour un total de 646.91 \$ (585.13\$ en 2011).

**Que** la cotisation annuelle pour la COMBEQ est de 304.68 \$, taxes incluses (287.83 \$ en 2011)

**Adoptée**

**Résolution : 2012-015**

**Achat de timbres pour l'envoi des comptes de taxes municipales 2012.**

Proposé par M. Luc Côté, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à faire l'achat de 800 timbres pour l'envoi des comptes de taxes municipales de l'année 2012.

**Que** le coût des 800 timbres est de 542.68 \$, taxes incluses.

**Adoptée**

**Résolution : 2012-016**

**Participation financière au Réseau de Prévention Suicide des Bois-Francis inc..**

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, de verser un don au montant de 90 \$ à l'organisme Le Réseau de Prévention Suicide des Bois-Francis inc., dans le cadre de son activité bénéfique 2012.

**Que** l'activité bénéfice 2012, prend la forme d'un tirage qui offre l'opportunité de gagner l'un des trois prix totalisant 3 710 \$, le mardi 7 février prochain. Comme le coût par billet est de 45.00 \$, ce conseil juge pertinent de procéder à l'achat de 2 billets, pour un total de 90.00 \$, comme susmentionné.

**Adoptée**

**Résolution : 2012-017**

**Transfert au CDE de Ste-Julie et Laurierville.**

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, qu'un montant de 8 000 \$ soit versé au Comité de développement économique de Sainte-Julie et Laurierville, pour les initiatives économiques et industrielles, réalisées en janvier 2012.

**Adoptée**

**Résolution : 2012-018**

**Transfert au service de Loisirs.**

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, qu'un montant de 5,000 \$ soit transféré de l'administration générale au service de loisirs, en vue de payer les comptes dûs à ce poste.

**Adoptée**

**Correspondance.**

- Lettre de la Ville de Victoriaville, concernant une entente pour les frais de non-résidents pour le service de la vie active et culturelle. Il est proposé pour l'année 2012, de conclure une entente pour une valeur de 945 \$, peu importe le nombre de non-résidents de Laurierville désireux de s'inscrire à une activité de la vie active et culturelle de la Ville de Victoriaville, ou en cas d'absence d'entente, une somme de 315 \$ en frais de non-résident sera ajouté aux frais d'inscription de base, pour chaque inscription d'un citoyen de Laurierville.

**Résolution : 2012-019**

**Frais de non-résidents et Ville de Victoriaville.**

**Attendu** que depuis quelques années, la municipalité de Laurierville renouvelle son entente avec la Ville de Victoriaville, concernant les frais de non-résidents, dont le coût était, pour l'année 2011, de 190 \$ par citoyen inscrit;

**Attendu** que pour l'année 2012, la Ville de Victoriaville demande un montant forfaitaire de 945 \$, pour les frais de non-résidents, peu importe le nombre d'inscription de citoyen de Laurierville;

**Attendu** que depuis quelques années, aucun citoyen de Laurierville ne s'est inscrit à une activité de la vie active ou culturelle offert par la Ville de Victoriaville;

**Pour ces raisons**, il est résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville ne renouvelle pas, pour l'année 2012, l'entente avec la Ville de Victoriaville concernant les frais de non-résidents pour le service de la vie active et culturelle.

**Adoptée**

- Réception d'une copie du règlement numéro 318 de la MRC de l'Érable, relatif aux heures de circulation des véhicules hors routes (VHR).
- Lettre du ministre des Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Monsieur Pierre Arcand, datée du 12 décembre 2011, informant la municipalité qu'elle recevra un montant de 13 156.44 \$, dans le cadre du

Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

- Invitation de l'organisme Solidarité rurale du Québec, à une soirée d'information et d'échanges sur l'avenir et les défis des municipalités, et sur le renouvellement de la Politique nationale de la ruralité, le mardi 7 février prochain à 19h00 à Baie-du-Febvre.

Délégation à discuter lors de la prochaine séance de travail.

- Lettre de la Société d'habitation du Québec (SHQ), datée du 22 décembre 2011, avisant la municipalité de prévoir au budget 2012 le coût pour le financement à long terme des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation effectués durant les années 2008 à 2010 au HLM de Laurierville, lequel coût est de 128 \$ pour l'année 2012.
- Lettre de remerciements du Comité des communications du groupe de théâtre La Relève de la Polyvalente La Samare de Plessisville, pour le soutien financier de la municipalité.
- Lettre de remerciements de La Maison du CLDI de l'Érable, pour le soutien financier de la municipalité.
- Réception de la part de la Commission scolaire des Bois-Francis, de son Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015.
- Réception d'un avis juridique expédié par la Direction générale des opérations régionales et municipales, concernant la responsabilité des municipalités lorsque des Véhicules hors routes (VHR) empruntent leurs chemins publics, et à l'effet qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012, la distance entre les **nouveaux sentiers** de VHR et une habitation, une installation exploitée par un établissement de santé ou d'une aire réservée à la pratique d'activités culturelles, éducatives, récréatives ou sportives, passera de 30 à 100 mètres ou une distance fixée par règlement municipal, sauf notamment, à la circulation sur un chemin public.

#### Liste des comptes 2011

Receveur Général du Canada : Remises pour décembre.	1 392.97
Ministre des Finances du Québec : Remises pour décembre.	4 360.93
Carte Sonic : Essence 19 et 23 déc. 2011	171.00
Bell Canada : Téléphone déc.2011 bureau, garage et édifice	384.83
Praxair : Oxygène au garage	172.69
Sinto inc. : Nettoyeur à mains garage	27.06
Lavery, De Billy, av. : Service prof. terminé le 30 nov. 2011	403.08
Le Pro du CB inc. : Installation et ajustement CB dans tracteur	369.47
Librairie Lepage : Achat livres pour bibliothèque	42.76
Garage A. Charest 2010 inc. : Pièces déneigement	12.95
Xerox : Contrat de service photocopieur du 28/11 au 27/12/2011	58.64
Fonds d'information sur le territoire : 3 mutations en déc. 2011	9.00
Biolab :Analyses d'eau en déc. 2011	318.21
MRC de l'Érable : Vœux de Noël, avis public, internet et préparation devis matières résiduelles (contrat ordures et récupération)	685.29
Signalisation Lévis : Panneau de signalisation	36.00
Grégoire & fils Ltée : Gravier rang 8 et terrain garage	711.17
Garage Marc Labrie : Pièces camionnette	268.86
Plomberie 1750 inc. : Réparation garage	945.51
Machinerie Mailhot inc. : Pièce tracteur	34.07
Petite Caisse : Nettoyage nappes, achat timbres et livres biblio	258.45
SCA des Appalaches : Diesel, huile chauffage, matériels garage, déneigement et plancher flottant édifice	6 220.68
Goudreault Électrique : Rép. édifice et garage	313.33

Québec Loisirs : Achat livres bibliothèque	185.90
Postes Canada : Courrier « Le Poliquin » de décembre 2011	95.01
Gaudreau Environnement Inc. : Service collecte ordures et récup déc.5	832.57
ORAPÉ : Service pour décembre.	232.50
Garage Elphège Boissonneault inc. : Matériel.	156.20
Hydro-Québec : Luminaires de rues pour décembre.	886.11
Régie de la Mauricie : Service pour décembre (estimé).	3 000.00

#### Liste des comptes 2012

Salaire : Employés janvier 2012.	10 992.36
Mégaburo : Papeteries bureau	97.48
Bell Canada : Téléphone biblio, caserne, aqueduc en janvier 2012	320.98
OMH : Progr. Suppl. au loyer + déficit OMH 2012	4 790.72
Fabrique Sainte-Julie : Commanditaire annonce feuillet paroissial	200.00
CRSBP Centre-du-Québec : Contribution municipale 2012 pour biblio	8 296.30
Centre local de dév. De l'Érable : Plan partenaire touristique 2012	227.85
MRC de l'Érable : Travaux cours d'eau Andréa-Caron	9 277.85
CPU Service : Contrat service ordinateur bibliothèque	558.23
Promutuel : Assurances générales 2012	14 341.13
PG Solutions : Contrat d'entretien et soutien logiciels municipaux	3 400.67
COMBEQ : Adhésion 2012 off. Mun. en bâtiment et environnement	304.68
Industrielle Alliance : Ass. collectives employés municipaux janv..	1 407.51
SSQ : Régime retraite des employés janv. 2012	1 167.08
Claire Gosselin : Déplacement et ass. collect. janvier 2012	123.63
René Poisson inc. : Pièces camions déneigement	553.99
Distributions R. Lachapelle : Matériels entretien édifice	200.98
Les Editions Juridiques FD : Contrat mise à jour code élection 2012	73.50
Régie de la Mauricie : Cession du Centre de transfert.	25 272.73
Bell Mobilité : Service pour janvier.	64.86

#### Résolution : 2012-020

##### Approbation des comptes.

Proposé par M. Mario Lessard, appuyé par M. Charles-Omer Brassard, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

**Adoptée**

#### États des revenus et dépenses au 31 décembre 2011.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité au 31 décembre 2011, démontrant à cette date, des encaissements de l'ordre de 1 435 990.39 \$, et des déboursés au montant de 1 439 057.56 \$, laissant un solde en caisse de 95 962.70 \$. De plus, à titre comparatif, on retrouve sur l'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2011, les revenus et dépenses au 31 décembre 2010.

#### Varia.

#### Résolution : 2012-021

##### Crampons antidérapants.

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Mario Lessard, et résolu unanimement, d'autoriser le maire à entreprendre des démarches auprès de divers intervenants, afin de modifier la Loi sur la sécurité routière, pour permettre l'usage de crampons antidérapants sur les camions de déneigement, et au besoin, utiliser les services de Me Daniel Bouchard, avocat de Lavery De Billy.

**Adoptée**

**Résolution : 2012-022**

**Clôture de l'assemblée**

Proposé par M. Charles-Omer Brassard, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

**Adoptée**

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Maire.**

**directeur général et secrétaire-trésorier.**